



Succession en corse qui dure depuis 25 ans !

Par **Daktari**, le **16/02/2010** à **09:42**

Bonjour,

Nous sommes 11 héritiers d'une succession en Corse qui traine depuis ...plus de 25 ans !

Il parait qu'une loi va être promulguée pour obliger les héritiers à sortir de l'indivision en moins de six mois en 2012.

Est-ce vrai ?

Quand notaires et avocats semblent tout faire (avec les héritiers locaux) pour que la situation perdure, que reste-t-il comme moyen d'action à un simple citoyen qui ne veut pas se ruiner en frais de justice ?

Merci.